

# ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juin 2021

---

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 705

présenté par

Mme Brugnera, rapporteure et M. Boudié, rapporteur

-----

### ARTICLE 25

À l'alinéa 21, substituer aux mot :

« Lors de la prise »

le mot :

« En vue de la délivrance ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.